



Départ 18:25 – Bilan 2022

21 février 2023



Historique et faits marquants 2022 1/2



Lancé par l'ANCV en 2014, le programme Départ18:25 vise à permettre le départ en vacances des jeunes de 18 à 25 ans à travers :

- **Une offre de séjours, adaptée aux attentes et besoins des jeunes, via depart1825.com**
- **Une aide financière initiale représentant 80% du coût du séjour dans la limite de 250€, avec un reste à charge de 50 € minimum, sous conditions de revenus ou de statut.**

L'année 2022 a été marquée par un renouvellement du marché liant l'ANCV au gestionnaire de la plateforme de réservation. La SAS Les Stations, déjà titulaire sur la période 2018 - 2022, a été sélectionnée suite à une procédure de marché public pour administrer le service sur la période 2023 - 2025.

Il en a découlé **une période de carence, avant réouverture des réservations** le 19 juin 2023, durant laquelle il **n'était pas possible pour les jeunes de réserver un séjour pour les mois de juin à décembre, ce qui a nécessairement limité le niveau de réservations sur la période d'été**, historiquement plébiscité par les jeunes (deux tiers des séjours en 2021, contre 44% seulement en 2022).

Malgré tout, le dispositif **semble avoir atteint un niveau inédit de notoriété** suite à l'opération spéciale « Aide à 300€/90 % des coûts de séjours » avec le soutien de l'Etat menée en 2021, puis aux **importantes retombées médiatiques** et influenceurs qui en ont découlé, ainsi qu'au **repositionnement de la communication sur les réseaux sociaux**.

L'année 2022 a également été marquée par :

- **la signature d'une convention avec la Région Grand-Est, et le renouvellement de la convention avec le fonds de dotation Essentiem**, à l'initiative du CRT AURA, permettant d'attribuer une aide complémentaire de 50 € aux jeunes visitant certains territoires, contribuant ainsi à la communication autour du dispositif et encrant l'ANCV comme acteur de référence des politiques publiques d'accès aux vacances pour ce public.
- Le renouvellement du partenariat avec le CNOUS, ayant permis cette année encore l'envoi de 2 emailing à destination de près d'1M d'étudiants boursiers, et qui se poursuivra en 2023.

Au total, **23 936 jeunes sont ainsi partis en vacances en 2022** dans le cadre du dispositif, Départ18:25, **dont 93 % (+1 %) de jeunes éligibles à l'aide financière de l'ANCV**, dans le cadre d'une **enveloppe budgétaire de 4,403 M €**

Données clés – Montants d'aide et coûts de séjours



Montant moyen d'aide (éligibles à l'aide)



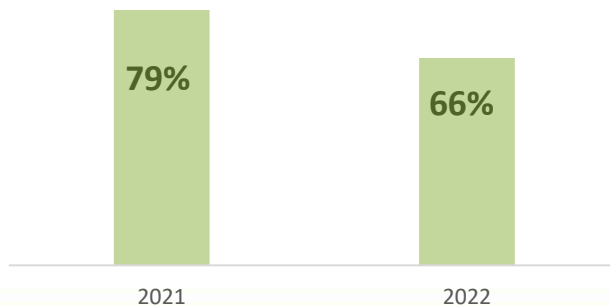
Coût moyen de séjour par jeune



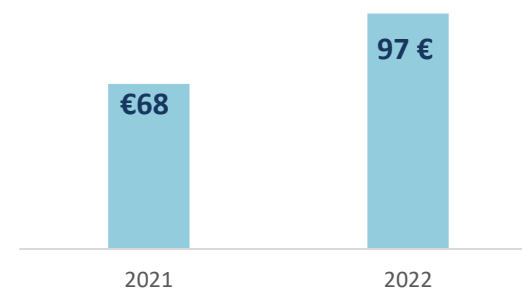
Le coût moyen de séjour est en légère hausse (+4,4%, 284 € contre 272 € en 2020), notamment dans le cadre de la reprise des séjours au ski avec matériel et remontées mécaniques, généralement plus coûteux, suspendus en 2021 du fait de la situation sanitaire au premier trimestre.

Le montant moyen d'aide ANCV pour les jeunes éligibles connaît malgré tout une légère diminution par rapport à l'année précédente (-6,16% %, 197 €, contre 211 € en 2021), découlant du non-renouvellement de l'opération exceptionnelle, qui avait permis l'an dernier à certains jeunes de bénéficier d'une aide couvrant jusqu'à 90 % de leurs coûts de séjours. Pour la même raison, le reste à charge moyen des jeunes est en évolution de près de 30 € (+42 % , 68 € en 2021 contre 97 € en 2022).

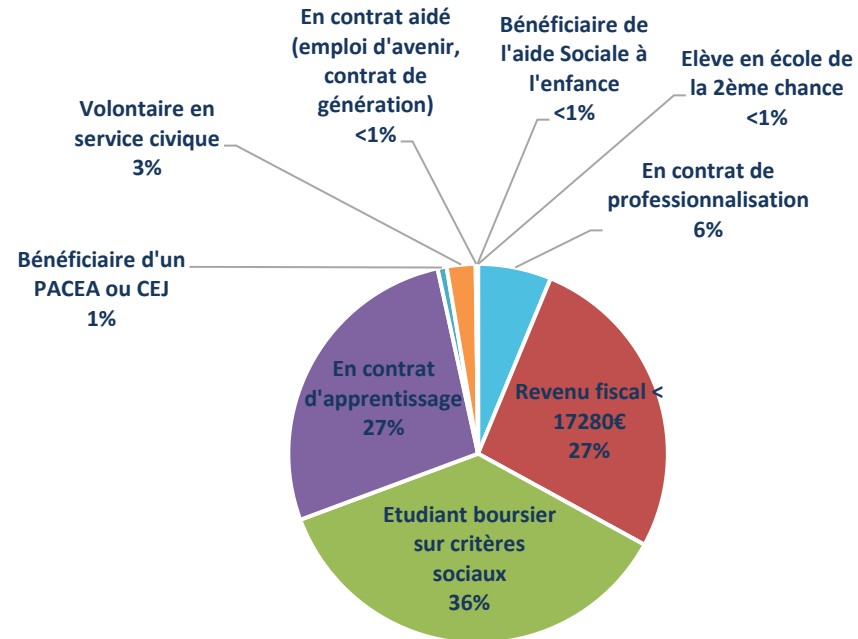
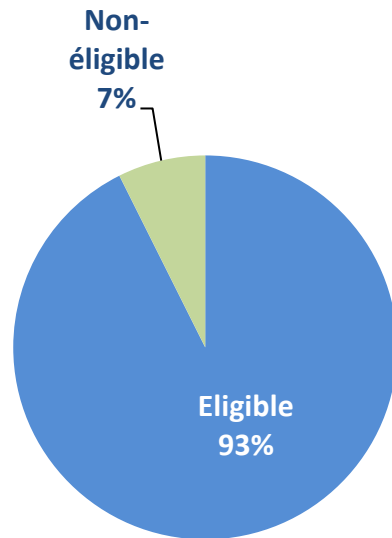
Part d'aide ANCV



Reste à charge moyen



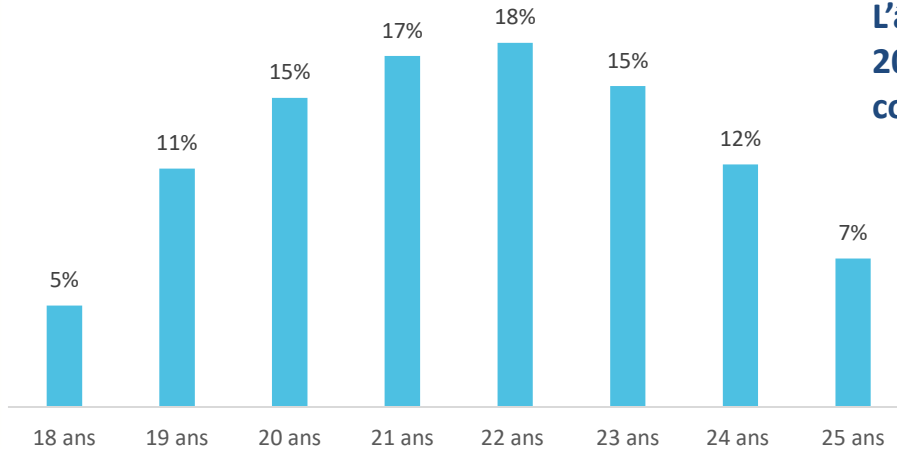
Taux d'éligibilité à l'aide



Le **taux d'éligibilité** à l'aide est relativement stable (93%, +1pt)

36 % des bénéficiaires de l'aide l'ont été au titre de leur **bourse sur critères sociaux**. C'est un retour au taux observé en 2020, après l'évolution importante constatée l'an dernier (46 % en 2021), dans le cadre de la reprise du partenariat avec le **CNOUS**. 33 % des bénéficiaires l'ont été en raison de leur statut d'apprentis ou d'alternant, et 27% via la transmission de leur avis d'imposition faisant mention de faibles revenus.

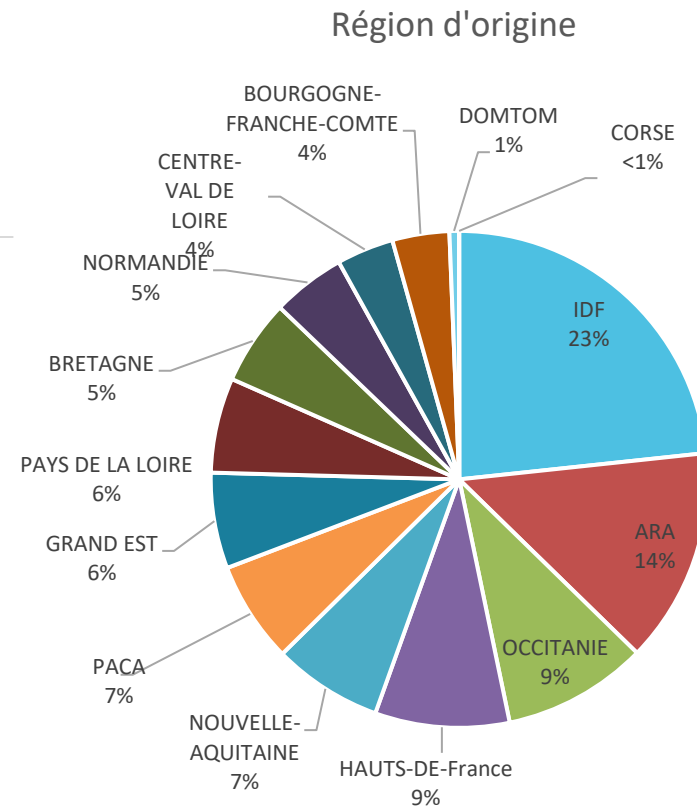
Pyramide des âges



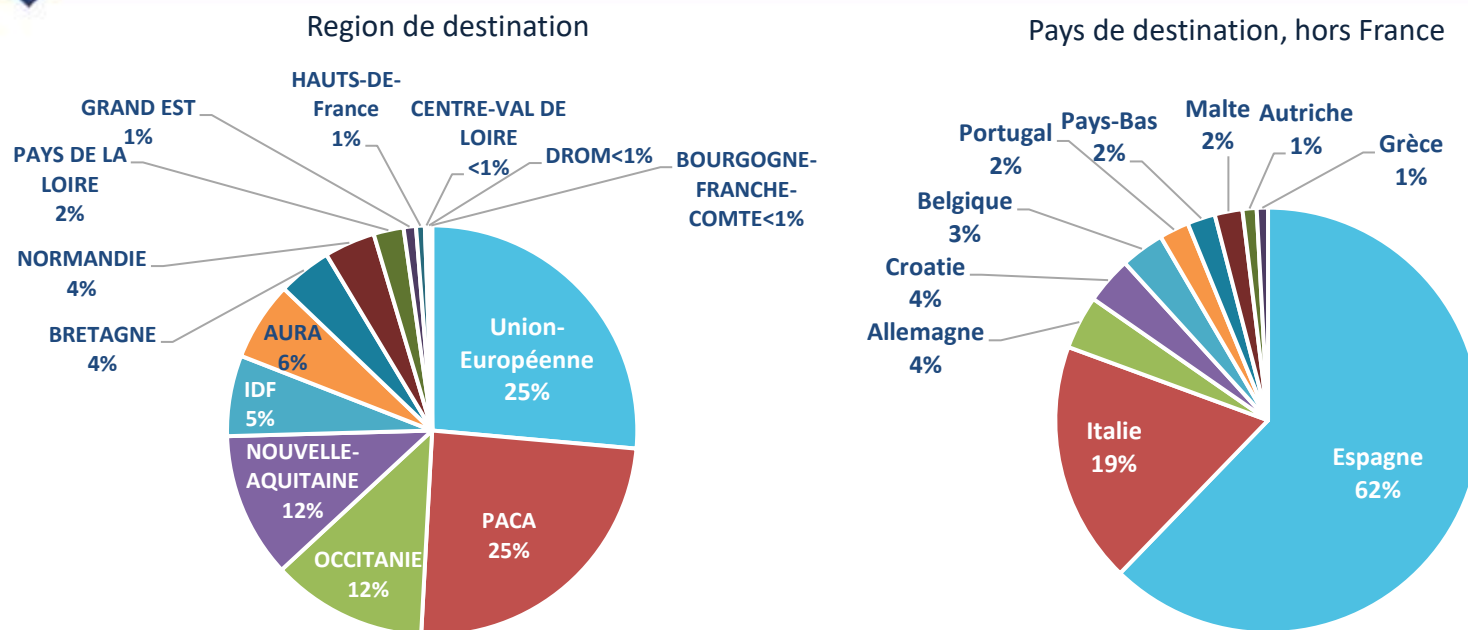
L'âge médian des bénéficiaires est de **22 ans (21 ans en 2021)**. Comme en 2021, la **moitié** des bénéficiaires se concentre sur la tranche **20-22 ans**.

Comme en 2021, le dispositif semble mieux réparti sur le territoire que par le passé : des jeunes issus **de l'ensemble des régions françaises** ont bénéficié d'un séjour sur la période.

Moins d'**1/4 des partants (23 %, contre 22% en 2021 et 36% en 2020)** sont originaires d'**Ile-de-France**, près de **15 % d'AURA**, et **9% respectivement des Hauts-de-France et de Nouvelle Aquitaine**.



Données clés – Les séjours 1/2

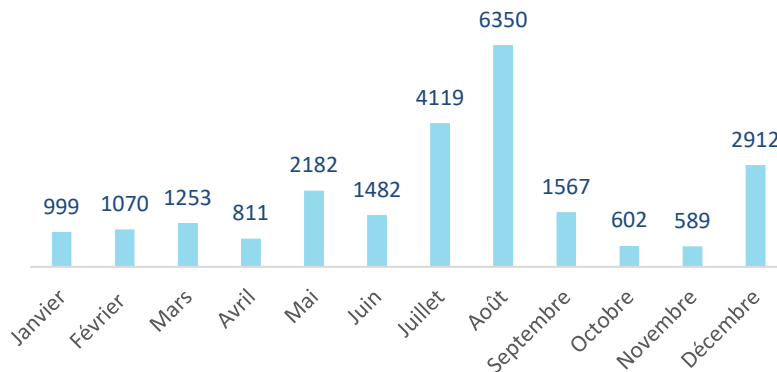


75 % des séjours se sont déroulés en France, contre 25 % dans un autre pays de l'Union Européenne (73%/27% en 2021). L'aide de l'ANCV pour les séjours réalisés en France a représenté **plus de 3,2M€ pour toute l'année 2022**. Cela représente près de **5,08M€ de retombées économiques** sur le territoire français en 2022 en intégrant le reste à charge payé par le jeune, et **1,71M€ dans le reste de l'Union Européenne**, pour un total de **6,79M € de retombées économiques**.

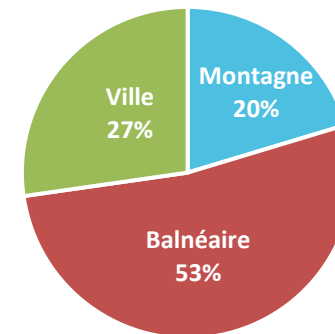
L'ensemble des régions françaises ont accueilli des séjours sur la période. Comme l'an passé, les régions plébiscitées sont les régions PACA, Occitanie, et Nouvelle-Aquitaine, qui accueillent à elles-trois 46 % des bénéficiaires.

Concernant **les séjours se déroulant en UE**, l'**Espagne** est la destination la plus visitée avec plus de 60% **du total des départs hors-France**.

Nombre de partants /mois



% de partants / environnement



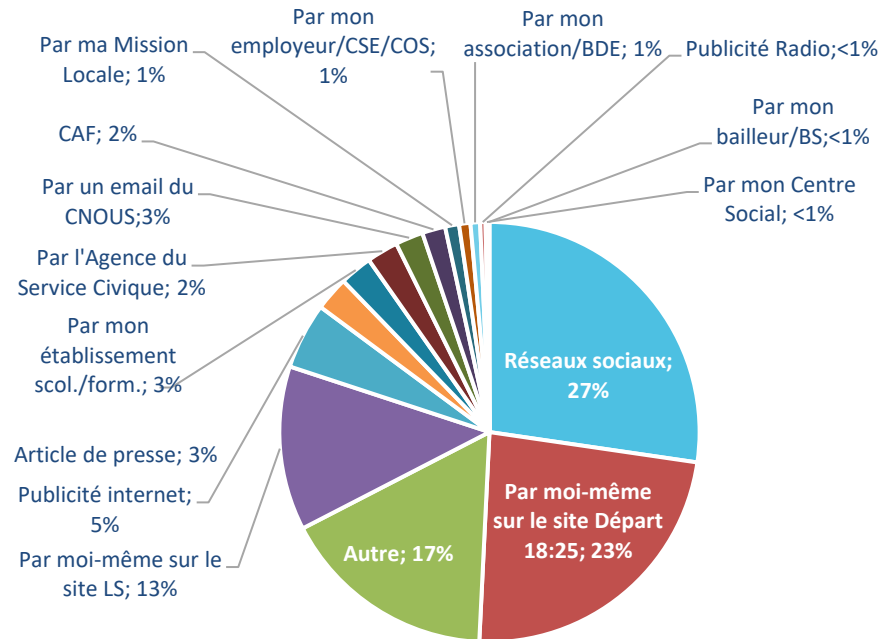
44% des séjours se sont déroulés sur la période juillet-août, contre 66% en 2021. Cette diminution majeure s'explique par la carence induite par le renouvellement du marché public liant l'ANCV au gestionnaire de la plateforme (pas de réservations possible pour l'été et le reste de l'année avant le 19 juin 2022).

La **durée moyenne de séjours** est relativement **stable** : de 5,2 jours en 2021 à 5 jours en 2022.

En moyenne, un séjour est composé de **2,4 participants**, contre 2,2 en 2021.

53 % des jeunes ont réservé un séjour sur Lastationdusoleil.com, 27% sur Lastationinthecity.com, et 20% sur Lastationdeski.com.

Données clés – Les relais de prescription



En 2022, **66% des jeunes ont indiqué la manière dont ils ont eu connaissance du dispositif** (34% de NSP/NRP).

Cette année encore, le volet web/digital constitue le relais largement plébiscité. En effet, parmi ces près de 16 000 jeunes...:

- **68% ont connu le programme via un relais web** : sur les réseaux sociaux (27%, majoritairement FB, TIK-TOK, et INSTAGRAM), via une recherche de séjour sur le navigateur ayant abouti sur le site du dispositif (23%) ou celui du prestataire (13%), ou via une publicité internet (5%). Ces données incluent les communication web et réseaux sociaux à l'initiative de partenaires (ex : Grand-Est, Essentiem...).
- **8% des jeunes ont été informés via un email ou une page internet fixe à l'initiative d'un partenaire** type ASC, CAF ou CNOUS.
- 3% des jeunes ont connu le dispositif via leur établissement scolaire, 3% via un article de presse, et 1% via leur CSE ou leur employeur.